



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 18 de l'ordre du jour provisoire*

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

En application de la résolution 67/199 de l'Assemblée générale, le présent rapport donne une évaluation annuelle de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Les progrès récents y sont analysés en fonction de six domaines thématiques : la mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement; la mobilisation des ressources internationales pour le développement, comme l'investissement étranger direct et les autres courants de capitaux privés; le commerce international, moteur du développement; le renforcement de la coopération financière et technique internationale aux fins du développement; la dette extérieure; les questions systémiques : améliorer la cohérence et la concordance des systèmes monétaires, financiers et commerciaux à l'appui du développement. L'évolution en matière de renforcement du suivi intergouvernemental du financement du développement est présentée dans la section intitulée « Jouer un rôle actif ».

* A/68/150.

** Le présent rapport a été établi en consultation avec le personnel des principaux acteurs institutionnels associés au processus de financement du développement. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est cependant seul responsable de son contenu.



I. La mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement

1. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement soulignent que la mobilisation de l'épargne intérieure, privée et publique, est d'importance critique pour réaliser les objectifs communs de la croissance, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable. Le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » réaffirme la nécessité d'une mobilisation des ressources intérieures pour pourvoir aux besoins grandissants du développement durable.

2. Bien que les estimations des besoins de financement pour le développement durable soient par nécessité imprécises, les études effectuées parviennent sans exception à la conclusion que ces besoins sont considérables. Néanmoins, les besoins ainsi estimés ne représentent qu'une proportion assez faible de l'épargne et des actifs mondiaux. On estime en effet l'épargne mondiale annuelle à 17 000 milliards de dollars environ en 2012¹. En même temps les capitaux mondiaux ont atteint environ 218 000 milliards de dollars en 2011². Une redistribution de ce réservoir de capitaux mondiaux serait sans doute difficile mais une réorientation d'un faible pourcentage de ces capitaux, 3 % à 5 %, vers un investissement dans le développement durable aurait un énorme impact.

3. En 2011 le taux moyen d'épargne des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire était de 32 %, contre 18 % dans les pays à revenu élevé³, ce qui implique un déplacement de l'épargne des pays développés vers les pays en développement. En fait, une étude récente du Groupe de la Banque mondiale⁴ projette que dans moins d'une génération, la moitié du stock mondial de capitaux se trouvera dans les pays en développement, en particulier dans les pays dits BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) contre moins d'un tiers actuellement. Cela montre assez combien il importe d'améliorer l'efficacité des systèmes financiers des pays en développement pour faciliter un investissement à long terme dans le développement durable.

4. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha constatent qu'il faut développer et renforcer le secteur financier intérieur des pays en développement et soulignent qu'il faut encourager un développement ordonné des marchés financiers nationaux. En fait, de 2000 à 2013, le ratio du crédit privé au produit intérieur brut (PIB) est passé d'une moyenne de 19 % à 33 % dans les pays à faible revenu, et de 52 % à 82 % dans les pays à revenu intermédiaire⁵. Néanmoins, dans beaucoup de pays en développement, en particulier dans les pays à faible revenu, les banques commerciales restent les principaux fournisseurs de crédit, tandis que les marchés

¹ Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale 2012* (Washington, 2012).

² TheCityUK, « Fund Management Report 2012 », à consulter à l'adresse suivante : thecityUK.com.

³ Mesure de l'épargne brute en pourcentage du PIB; Banque mondiale, base de données sur les indicateurs de développement dans le monde, 2013.

⁴ Banque mondiale, *Capital for the Future: Saving and Investment in an Interdependent World* (Washington, 2013).

⁵ Banque mondiale, *Indicateurs de développement dans le monde 2013* (Washington, 2013).

des obligations du secteur privé ne sont pas développés, voire inexistantes. Par exemple, alors que les créances privées représentent environ 34 % du PIB des pays à revenu élevé, cette proportion ne dépasse pas 9 % dans les pays à revenu intermédiaire et est proche de zéro dans les pays à faible revenu⁶.

5. L'approfondissement des marchés de capitaux devrait ouvrir la voie aux investissements à long terme nécessaires pour le développement durable. Néanmoins, ces nouveaux marchés financiers risquent d'attirer des capitaux internationaux fébriles, ce qui conduirait à des bulles financières de courte durée qui peuvent fort bien s'inverser quand l'humeur de l'investisseur mondial change, entraînant des chocs dans l'économie physique. Il est donc important que les pays se dotent d'un solide dispositif réglementaire macroprudentiel, éventuellement en conjonction avec une politique de gestion du capital.

6. Une bonne base d'investisseurs institutionnels nationaux (par exemple les caisses de retraite du pays, les compagnies d'assurance, les fonds souverains) pourrait être une source plus stable de capitaux à investir. La présence d'investisseurs institutionnels dans les pays en développement est encore nettement plus réduite que dans les pays à revenu élevé. Cependant, il existe des exceptions notables telles que l'Afrique du Sud⁷ et le Chili, où les caisses de pension représentent des actifs importants, de l'ordre de 60 % du PIB, proportion qui demeure inférieure à ce qu'elle est dans les principaux pays développés où elle se situe au contraire entre 70 et 100 % du PIB⁸.

7. Dans la plupart des pays en développement, la création d'une base d'investisseurs institutionnels suppose l'acquisition des services de spécialistes ayant les connaissances nécessaires, ainsi que des réformes dans la délivrance de licences, les exigences relatives à la constitution des portefeuilles et les modifications à apporter aux lois portant sur la sécurité financière⁸. De plus, alors que les investissements dans les grands ouvrages d'équipement nécessitent un financement à long terme, les investisseurs institutionnels, même dans les pays développés, ne retiennent pas nécessairement l'horizon du long terme dans leurs investissements. En particulier, les placements des caisses de retraite dans les actifs représentant des équipements durables ne représentent que 1 % de l'ensemble de leurs placements⁹. Des mesures doivent donc être prises pour renforcer cette base d'investisseurs institutionnels afin d'introduire des incitations à l'investissement à long terme.

⁶ Banque mondiale, base de données sur le développement financier mondial, avril 2013.

⁷ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « The role of banks, equity markets and institutional investors in long-term financing for growth and development, Rapport aux dirigeants du Groupe des 20 ». À consulter à l'adresse suivante : oecd.org/finance/lti.

⁸ Andrew Sheng, « Outlook for Global Development Finance – Excess or Shortage? », document de référence établi pour le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. Mai 2013. À consulter à l'adresse : post2015hlp.org/the-report.

⁹ G. Inderst. (2009), « Pension Fund Investment in Infrastructure », document de travail de l'OCDE sur le secteur des assurances et des caisses de pension privées, No 32, Paris 2009. À consulter à l'adresse suivante : oecd-ilibrary.org.

8. L'approfondissement des secteurs financiers est fréquemment associé à une amélioration des performances économiques¹⁰. Cependant, plusieurs mises en garde s'imposent ici. Des recherches préliminaires¹¹ donnent à penser que si un système financier plus profondément implanté implique une croissance plus rapide de la productivité dans les pays où les marchés financiers restent superficiels, dans les marchés financiers plus développés, la relation devient floue. En particulier, on a constaté que l'instabilité et le risque financiers augmentaient avec l'approfondissement du secteur financier¹². Une explication possible est que la croissance du crédit n'est peut-être pas suffisamment orientée vers l'investissement productif, du fait de la préférence de plus en plus marquée des marchés financiers pour le court terme.

9. L'approfondissement du secteur financier est en outre fréquemment associé à une meilleure intégration financière. À l'échelle du monde, 2,5 milliards d'adultes n'ont toujours pas accès à des services financiers modernes; la proportion d'adultes qui ont au moins un compte dans une institution financière officielle est d'environ 90 % dans les pays à revenu élevé mais d'environ 57 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, de 28 % dans les pays de la tranche inférieure, et 24 % dans les pays à faible revenu en 2012¹³. En outre, on a estimé qu'il y avait environ 200 millions de petites ou moyennes entreprises dans les pays en développement ou émergents qui ne disposent pas d'un financement suffisant¹⁴. Pour remédier à ce manque d'accès aux services financiers, l'inclusion financière devrait être l'objectif de l'ensemble du secteur financier, ainsi que de la politique et de la réglementation financières, et elle devrait être soutenue par une volonté politique des autorités nationales, provinciales et locales et des secteurs compétents.

10. En outre, l'existence de bonnes institutions de gouvernement et d'un environnement favorable sont décisifs pour une mobilisation effective des ressources financières intérieures et l'établissement d'un système financier inclusif. Beaucoup reste encore à faire, mais un certain nombre de pays en développement ont fait des progrès à cet égard, en particulier s'agissant de la législation et de la réglementation, qui ont été réformées, de la meilleure diffusion de l'information et de la plus grande facilité de créer une entreprise. Par exemple, depuis 2005, le temps moyen nécessaire pour créer une entreprise est tombé de 50 à 30 jours, cette moyenne diminuant de moitié dans les pays à faible revenu¹⁵.

11. En fin de compte, la mobilisation des ressources intérieures dépendra d'une croissance économique inclusive et soutenue, ce qui montre bien l'importance du choix d'une politique économique intérieure efficace. Pour assurer un

¹⁰ R. Levine, « Finance and growth: theory and evidence », in *Handbook of Economic Growth*, dirs. de publ., P. Aghion et Durlauf, (Amsterdam : North-Holland Elsevier, 2005).

¹¹ Stephen Cecchetti & Enisse Kharroubi, « Reassessing the impact of finance on growth », document de travail 381 de la Banque des règlements internationaux, (Bâle, 2012); Cotarelli et Jamarillo, « Walking Hand in Hand: Fiscal Policy and Growth in Advanced Economies », document de travail du FMI (Washington, 2012).

¹² Martin Chihak, Asli Demirguc-Kunt, Erik Feyen et Ross Levin, « Financial Development in 205 Economies, 1960 to 2010 », document de travail série 18946 du National Bureau of Economic Research, (Cambridge, Mass., 2013).

¹³ Banque mondiale, *Global Financial Inclusion*, base de données (Global Index).

¹⁴ Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le financement inclusif du développement – Rapport annuel 2012.

¹⁵ Banque mondiale et Société financière internationale, *Doing business* (Washington, 2013).

développement durable, les politiques doivent lier les préoccupations économiques et sociales, ainsi que la mobilisation des ressources et une plus grande efficacité de dépenses publiques pour assurer l'accès de tous à l'infrastructure économique et sociale de base. Le Consensus de Monterrey a souligné qu'il fallait augmenter les recettes publiques.

12. Il existe un écart important entre les pays développés et les pays en développement s'agissant de la capacité de collecter les recettes publiques. En 2008, le rapport des recettes publiques au PIB était de 34,5 %¹⁶ dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) contre 17 % dans les pays à faible revenu¹⁷, bien que le taux, dans les pays de l'OCDE, ait légèrement baissé, à 33,8 % en 2010¹⁶ (on ne dispose pas de données à jour pour les pays à faible revenu). Le système fiscal de la plupart des pays de l'OCDE conjugue à divers degrés les impôts directs et les impôts indirects, ce qui permet, d'un point de vue économique, de diversifier l'impôt car le coût marginal de la collecte d'un impôt quelconque augmente de façon disproportionnée au-dessus d'un certain seuil, en particulier dans les pays où l'administration fiscale est fragile. Dans beaucoup de pays en développement, le système fiscal repose sur un tout petit nombre d'impôts, qui varient selon la géographie du pays et sa dotation en ressources naturelles. En général, les recettes fiscales dans les pays riches en ressources naturelles proviennent dans une large mesure des industries extractives, tandis que dans les pays sans littoral, elles proviennent pour une grande partie des douanes et de la taxe à la valeur ajoutée perçue sur les importations (TVA)¹⁸.

13. Dans l'ensemble, la valeur médiane des recettes publiques dans les pays en développement en pourcentage du PIB est restée relativement stable depuis le début du présent siècle. Cependant, les recettes fiscales provenant de la TVA ont augmenté entre 2000 et 2009 pour atteindre 4 % du PIB dans les pays à faible revenu et entre 6 % et 7 % dans les pays à revenu intermédiaire. L'augmentation la plus rapide concerne les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, où la part de la TVA dans le PIB a plus que doublé entre 1980 et 2009. En même temps, les taxes perçues sur le commerce international ont diminué de façon appréciable et ne dépassent pas 2 % environ du PIB dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, soit environ la moitié de ce que cette proportion était durant les années 1980¹⁷. Alors que la TVA s'est révélée une source stable de recettes pour beaucoup de pays, les recettes de TVA n'ont pas nécessairement compensé la diminution des taxes perçues sur le commerce international, ce qui a entraîné une réduction de l'ensemble des recettes publiques dans beaucoup de pays les moins avancés (PMA)¹⁹. Cette baisse peut être due à une difficulté d'administration et de collecte des impôts. Le principe de la TVA ouvre des possibilités de fraude et de corruption qu'il peut être difficile de contrecarrer dans les pays dont la capacité

¹⁶ OCDE (2013). *Statistiques des recettes fiscales, Édition de 2012*. Tableaux et statistiques choisis, à consulter à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenuestatistics2012edition.htm>.

¹⁷ FMI, « Revenue Mobilization in Developing Countries, 2011 ». À consulter à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/030811.pdf>.

¹⁸ FMI, OCDE, Nations Unies et Banque mondiale, « Supporting the Development of More Effective Tax Systems ». Rapport au Groupe de travail du G-20 sur le développement (2011). À consulter à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/ctp/48993634.pdf>.

¹⁹ M. Keen et M. Mansour, « Revenue Mobilization in sub-Saharan Africa: Challenges from Globalization I—Trade Reform ». *Development Policy Review*, vol. 28, n° 5, septembre 2010.

administrative est faible²⁰. En outre, on se préoccupe de l'effet distributif de la TVA qui, étant proportionnelle à la consommation, exerce un effet régressif par rapport au revenu annuel, bien que sur ce sujet les indications empiriques soient mitigées.

14. Les recettes provenant de l'impôt sur les entreprises sont restées stables entre 1980 et 2009 et représentent 1,5 % du PIB dans les pays à faible revenu et près de 3 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de la tranche supérieure. L'impôt sur le revenu des personnes physiques représente environ 1,5 % du PIB des pays à faible revenu, c'est-à-dire moins de 10 % de toutes leurs recettes fiscales. Ce chiffre est à comparer à plus de 3 % du PIB dans les pays à revenu élevé (où cet impôt représente en moyenne 24 % de toutes les recettes fiscales des pays de l'OCDE)²¹. En général, moins de 5 % de la population d'un pays en développement paient l'impôt sur le revenu, contre près de 50 % dans les pays développés¹⁷. La faible contribution aux recettes fiscales des pays en développement est surtout due à la fragilité de la politique fiscale, à l'importance de l'emploi spontané et au fait que les administrations ne peuvent étendre l'assiette fiscale aux entrepreneurs individuels, à quoi s'ajoute une résistance politique. Le développement d'un civisme fiscal est nécessaire si l'on veut contrecarrer l'évasion fiscale et la résistance politique à l'impôt²².

15. Les courants financiers illicites (c'est-à-dire les sommes gagnées, transférées ou utilisées illégalement) compromettent la capacité de beaucoup de pays de mobiliser les ressources intérieures pour leur développement²³. Les différentes composantes de ces courants financiers illicites, et notamment la fraude et l'évasion fiscales, l'absence de vérité des prix dans le commerce international et un calcul faussé des prix de transfert, privent injustement les pays en développement de recettes fiscales. Par exemple, la falsification des prix dans le commerce international est un arrangement illégal dans lequel les importations sont surfacturées et les exportations sous-facturées dans le but d'éviter l'impôt. Les prix de transfert sont le mécanisme par lequel sont évaluées les transactions internationales à l'intérieur d'un groupe. En soi, cela fait partie normalement des modalités de fonctionnement d'une entreprise multinationale. Mais si le prix de transfert ne reflète pas la valeur véritable de la transaction, les bénéfices risquent d'être déplacés vers des pays à faible fiscalité ou à fiscalité nulle, tandis que les pertes et les déductions sont imputées aux pays où la fiscalité est lourde. Il existe

²⁰ Voir par exemple : J. Zuleta, A. Leyton et E. Ivanovic, « Combating corruption in the revenue administration: The Case of VAT Refunds in Bolivia ». In *The Many Faces of Corruption*. Campos et Pradham, dirs. de publ. (Washington, Banque mondiale, 2008).

²¹ M. Keen, « Taxation and Development – Again ». Document de travail du FMI (WP/12/220) (Washington, 2008).

²² O.-H. Fjeldstad, « Taxation and Development ». document de travail n° 2013/010, Université des Nations Unies et World Institute of Development Economics (Helsinki, 2013).

²³ Une publication de Christian Aid (2008) montre que les pays en développement perdent chaque année 160 milliards de dollars du fait de la falsification des prix de transfert ou des factures. Valpy FitzGerald (2012) estime que le manque à gagner fiscal pour les pays en développement vers 2005 se situait entre 200 et 250 milliards de dollars par an, tandis que A. Cobham chiffre à 385 milliards de dollars par an la perte essuyée par les pays en développement du fait de la fraude et de l'évasion fiscales. Global Financial Integrity, une ONG basée à Washington, estime de son côté que les pays en développement perdaient en 2010 859 milliards de dollars du fait de sorties illicites de capitaux.

également des indices montrant que d'importants courants financiers illicites découragent également l'investissement intérieur²⁴.

16. La falsification des prix de transfert pourrait être éliminée par un renforcement des administrations fiscales et par l'adoption et l'application d'une législation des prix de transfert. Les problèmes posés par les prix de transfert sont les mêmes pour les pays développés et en développement, mais ces derniers sont généralement moins bien équipés pour les résoudre. Pour cette raison, le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a rédigé le manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement²⁵.

17. La fraude et l'évasion fiscales peuvent être combattues au mieux en dotant les autorités fiscales de ressources suffisantes et d'assez d'indépendance, et des autorités douanières efficaces peuvent contrecarrer la falsification des prix pratiqués dans le commerce international. Pour les pays riches en ressources naturelles, la transparence des industries extractives, en particulier durant la phase de négociation des contrats, est essentielle pour garantir que les activités économiques des sociétés multinationales sont dûment taxées. Les pays doivent coopérer pour s'assurer que la pression exercée par les entreprises multinationales pour l'adoption de régimes fiscaux favorables aux industries extractives n'entraîne une surenchère ruineuse. Étant donné le caractère international de la plupart des courants financiers illicites, ils doivent aussi renforcer les mesures prises contre le blanchiment d'argent et instaurer une aide juridique mutuelle et un échange d'information entre pays. Durant la récente réunion du Groupe des huit (G-8), les pays participants ont conclu que « les pays en développement devaient disposer de l'information et de la capacité nécessaires pour collecter les impôts qui leur sont dus – et les autres pays ont le devoir de les aider »²⁶. Les ministres des finances du Groupe des 20 (G-20) se sont fait l'écho de ce sentiment et ont réaffirmé leur volonté de développer la pratique de l'échange automatique d'informations entre pays.

II. La mobilisation des ressources internationales pour le développement : l'investissement étranger direct et les autres courants de capitaux privés

18. Le Consensus de Monterrey souligne l'importance des apports internationaux de capitaux privés, en particulier l'investissement étranger direct (IED) pour le développement national et international. C'est ce qu'a rappelé la Déclaration de Doha, qui soulignait l'importance de l'investissement privé international pour le développement économique, social et environnemental durable et cela a été réaffirmé dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons ».

²⁴ Mick Moore, « The Practical Political Economy of Illicit Flows », *Draining Development? Controlling Flows of Illicit Funds from Developing Countries*, Reuter, dir. de publ. (Washington, Banque mondiale, 2012).

²⁵ À consulter en ligne à l'adresse suivante : un.org/esa/ffd/documents/UN_Manual_TransferPricing.pdf.

²⁶ Déclaration de Lough Erne. À consulter à l'adresse suivante : gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/207543/180613_LOUGH_ERNE_DECLARATION.pdf.

19. Les apports internationaux de capitaux privés ont plusieurs composantes : l'IED constitue la plus grande partie des transferts vers les pays en développement et il est considéré comme la forme la plus stable de capital étranger. Il peut s'agir aussi de prises de participation et d'investissements de portefeuille sous forme de créances ou encore de prêts accordés par des banques internationales. En outre, les produits dérivés, qui mobilisent les courants de capitaux à court terme, en particulier sur le marché des changes et le marché monétaire locaux, peuvent représenter plusieurs fois les investissements physiques²⁷.

20. Malgré des besoins de financement sans cesse grandissants pour le développement durable, l'investissement à long terme réalisé par les investisseurs internationaux semble diminuer. À l'échelle mondiale, l'IED a diminué de 18 % environ entre 2011 et 2012, la baisse la plus prononcée concernant cependant les pays développés²⁸. L'IED net vers les pays en développement aurait diminué de 4 % environ, passant de 437 milliards de dollars en 2011 à près de 419 milliards de dollars en 2012²⁹, les apports de capitaux aux pays en développement dépassant pour la première fois ceux aux pays développés²⁸.

21. Malgré la baisse globale de l'IED, celui-ci a augmenté de 20 % en 2012. L'IED constitue toujours l'élément prédominant des apports de capitaux privés. Il reste cependant concentré dans quelques pays et régions. Ainsi, les apports de capitaux en Afrique, bien que plus élevés qu'il y a dix ans, restent limités et concentrés dans quelques pays riches en ressources naturelles. Récemment, on a constaté une augmentation de la part des investissements entièrement nouveaux, consacrés à des activités manufacturières ou des services dans les PMA, 28 % de ces investissements entièrement nouveaux dans les PMA allant à l'infrastructure²⁸.

22. Mais il est préoccupant de voir qu'il y a eu une augmentation des IED strictement financiers au détriment de l'investissement physique entièrement nouveau, plus stable³⁰. Par exemple, la composition de l'IED semble avoir été modifiée au détriment des prises de participation, et au profit de l'achat de créances. Comme cela est apparu clairement durant la crise financière, quand une proportion appréciable de l'IED est investie dans des titres de dette interne à une grande entreprise, la société mère peut demander à brève échéance le remboursement de sa créance. Il est donc important que les responsables de la politique économique connaissent bien la proportion d'investissements à court terme dans le chiffre de l'IED de leur pays, car ces investissements à court terme peuvent rapidement s'inverser dans un climat économique et financier incertain.

²⁷ *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2012*. (Publications des Nations Unies, numéro de vente F.12.II.C.2).

²⁸ *World Investment Report 2013: Global Value Chains, Investment and Trade for Development*, (publication des Nations Unies, numéro de vente F.13.II.D.5).

²⁹ FMI, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2013; calculs du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. Le FMI classe « les économies émergentes et en développement » différemment des « pays en développement » retenus par le Département. Les chiffres ne seront pas strictement comparables, s'agissant des flux financiers privés nets aux pays en développement, de ceux publiés par le FMI sur les économies émergentes et en développement dans la base de données sur les Perspectives de l'économie mondiale.

³⁰ Jonathan D. Ostry *et al.*, « Managing capital inflows: what tools to use », IMF Staff Discussion Note, SDN11/06 (Washington, avril 2011).

23. Mais les pays en développement et les pays en transition investissent eux-mêmes de plus en plus à l'étranger, ces investissements représentant 31 % du total mondial de l'IED en 2012. Une grande proportion de cet investissement va à d'autres pays en développement et aux pays en transition. Les IED réalisés par les pays asiatiques dans d'autres pays représentent près des trois quarts de l'ensemble des IED des pays en développement, et il s'agit principalement d'investissements de la Chine³⁰. Cependant, les IED de pays africains ont pratiquement triplé en 2012, et il s'agit surtout d'investissements de l'Afrique du Sud.

24. L'investissement étranger direct qui relève de la coopération Sud-Sud peut beaucoup contribuer au développement et il est en augmentation du fait que la technologie et les compétences des multinationales des pays en développement sont souvent plus proches de celles utilisées par les entreprises du pays de destination. En général, il est plus facile de diffuser des technologies dans des pays émergents similaires, car les entreprises locales peuvent mieux absorber ces investissements.

25. Plus généralement, l'un des avantages de l'IED sur d'autres formes d'apports de capitaux est le transfert potentiel de connaissances et de technologie. Cependant, les chiffres tendant à démontrer l'efficacité des répercussions de l'IED sur les connaissances acquises sont mitigés³¹. Dans des pays comme Singapour et la Chine, où les répercussions positives sont manifestes, elles sont sans doute le résultat de politiques expressément voulues par le gouvernement du pays³². En revanche, d'autres pays qui ne se sont pas dotés de pareilles politiques, ont moins bien réussi à tirer parti des retombées des IED³³.

26. Pour intensifier l'impact sur le développement de l'IED, on peut envisager des mesures qui encouragent l'établissement de liens de production en amont entre une entreprise multinationale et des activités productives intérieures, améliorer le transfert de technologie et créer des possibilités de formation pour la main-d'œuvre locale³⁴. En même temps, les responsables de la politique économique doivent également chercher à éliminer les obstacles non financiers à l'investissement, s'agissant notamment des risques liés à la réglementation, et s'efforcer de mettre en place un climat propice à l'IED stable et à long terme.

27. Étant donné les vastes besoins de financement d'investissement à long terme, en particulier dans l'équipement, on constate un intérêt grandissant pour le rôle que les investisseurs institutionnels pourraient jouer dans le financement du développement durable. Cependant, ce type d'investissement est resté limité, en partie parce que les structures réglementaires sont fragiles et la gouvernance médiocre, indépendamment des défaillances générales du marché. En outre, des

³¹ Xiolan Fu, Carlo Pietrobello et Luc Soete, « The role of foreign technology and indigenous innovation in emerging economies: technological change and catching up ». Note technique de la Banque interaméricaine de développement, n° IDB-TN-166 (Washington, Banque interaméricaine de développement, secteur des capacités institutionnelles et des finances, 2010).

³² S. Mani, *Government, Innovation and Technology Policy: An International Comparative Analysis* (Cheltenham, Royaume-Uni : Edward Elgar, 2002). Voir également Rasmus Lema et Adrian Lema, « Whither technology transfer? The rise of China and India in green technology sectors », étude préparée pour la huitième Conférence internationale Globelics, Kuala Lumpur, novembre 2010.

³³ K. P. Gallagher et M. Shafaeddin, « Policies for industrial learning in China and Mexico », *Technology in Society*, vol. 32, n° 2 (2010).

³⁴ *World Economic and Social Survey 2011: The great green technological transformation* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.11.II.C.1).

incitations à court terme mal conçues, introduites en particulier par des intermédiaires financiers, font obstacle à l'investissement à long terme et accroissent encore le risque systémique.

28. À ce jour, une grande partie des investissements institutionnels dans les pays en développement ont pris la forme d'investissements de portefeuille à caractère spéculatif et à court terme. En outre, durant la crise, de nombreux investisseurs institutionnels ont eu du mal à refinancer leurs éléments de passif, ce qui les a amenés à réduire encore leur participation aux investissements à long terme³⁵.

29. La volatilité grandissante des mouvements de capitaux est attestée par les tendances récentes. Par exemple, les prises de participation dans des pays en développement, qui sont le fait principalement d'investisseurs institutionnels, ont diminué au deuxième semestre de 2011, augmenté pendant le premier semestre de 2012 et pourraient diminuer à nouveau. Au milieu de l'année 2013, des spéculations concernant un ralentissement possible des mesures d'assouplissement monétaire prises par la Banque de réserve fédérale des États-Unis ont entraîné d'importants rapatriements d'actions de pays émergents et de nouvelles sorties de capitaux de ces pays³⁶. Cette volatilité peut avoir un impact négatif sur l'économie physique, et entraîner des coûts sociaux élevés³⁷.

30. Les apports de capitaux de banques commerciales aux pays en développement sont restés assez modérés car plusieurs banques internationales, surtout européennes, ont continué à chercher à se désendetter. Le financement à long terme, par ces banques, a été assez limité au cours des dernières années, et cela est particulièrement préoccupant. En fait, les créances internationales totales détenues par les banques européennes, qui englobent l'ensemble des créances internationales et locales en monnaie étrangère avec une échéance de plus de deux ans, ont diminué et tout indique que les opérations de prêt à des pays émergents à économie de marché se sont réorientées vers des titres à échéance plus rapprochée³⁸.

31. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha soulignent également l'importance des envois de fonds des travailleurs migrants pour le développement³⁹. Les estimations officielles chiffrent à 401 milliards de dollars en 2012 les envois de fonds des travailleurs migrants vers les pays en développement, ce qui dépasse considérablement l'aide publique au développement. L'Inde, la Chine, les Philippines et le Mexique demeurent les premiers bénéficiaires de ces envois de fonds des travailleurs migrants, mais des pays en développement plus petits comme le Tadjikistan, le Libéria, le Kirghizistan, le Lesotho et la République de Moldova reçoivent à ce titre des fonds qui représentent une proportion élevée de leur PIB⁴⁰.

³⁵ Forum économique mondial, « The Future of Long-term Investing ». À consulter à l'adresse suivante : weforum.org/reports/future-long-term-investing-1.

³⁶ *World Economic Situation and Prospects: Monthly Briefing*, No 56, (juillet 2013).

³⁷ J. A. Ocampo et J. Stiglitz (dirs. de publ.), *Capital Market Liberalization and Development*, New York, Oxford University Press, 2008).

³⁸ Banque mondiale *et al.*, « Long-Term Investment Financing for Growth and Development: Umbrella Paper ». Rapport présenté à la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des 20, février 2013.

³⁹ Les transferts de fonds des travailleurs migrants diffèrent quelque peu d'autres types d'apport de capitaux car ils sont comptabilisés dans le compte des opérations courantes et non pas dans le compte des opérations en capital.

⁴⁰ Banque mondiale, « Migration and Development Brief 20 », 19 avril 2013, à consulter à l'adresse suivante : worldbank.org.

La forte croissance de ces envois de fonds durant la décennie écoulée montre bien le rôle important que jouent les diasporas dans l'obtention par leur pays d'origine de devises d'importance critique. Alors que ces envois de fonds ont d'importantes implications pour la consommation intérieure et l'atténuation de la pauvreté, jusqu'à présent ils n'ont pas déclenché une vague importante d'investissements à long terme pour le développement. Certains gouvernements et certaines organisations internationales ont pris des initiatives pour faciliter l'affectation à des investissements des recettes provenant des envois de fonds des travailleurs migrants. Il importe aussi que les pays d'origine et de destination collaborent pour réduire les coûts de transaction de ces envois de fonds et, là où c'est possible, éliminent les obstacles juridiques et financiers aux envois de fonds et autres apports financiers des travailleurs migrants.

III. Le commerce international, moteur du développement

32. La reprise du commerce mondial après la crise financière s'est ralentie en 2012. Les échanges mondiaux n'ont augmenté que de 2 %, alors qu'ils augmentaient de 5,2 % en 2011, et la croissance des échanges devrait rester faible, de 3,3 % en 2013⁴¹. Ce ralentissement s'explique par un affaiblissement de la demande, en particulier dans les pays développés. La demande d'importations s'est fortement contractée dans les pays européens tels que l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal mais elle s'est ralentie aussi aux États-Unis et au Japon⁴².

33. Le commerce de marchandises dans les pays en développement et en transition a augmenté plus rapidement que la moyenne mondiale en 2012, à 3,3 %, ce qui contribue à réduire encore l'écart entre pays développés et en développement. Cependant, comme beaucoup de pays en développement sont de plus en plus intégrés dans des réseaux mondiaux de production et d'échanges, ils ressentent de plus en plus les effets du ralentissement mondial. Les pays de l'Asie de l'Est en particulier ont vu leurs exportations baisser pendant une bonne partie de 2012 tandis que beaucoup de pays émergents et pays exportateurs de produits de base ont vu leurs exportations baisser durant le deuxième semestre de 2012. Les PMA ont essuyé une légère baisse de leur part du commerce mondial, qui reste faible et ne dépasse pas 1,1 %. Les exportations des PMA continuent à être très concentrées aussi bien quant à l'origine qu'à la structure par produits, puisque cinq PMA représentent 62 % des exportations totales de marchandises de ces pays⁴³.

34. Malgré l'engagement pris par les pays membres du Groupe des 20 (G-20) de résister au protectionnisme, bon nombre des restrictions commerciales introduites depuis octobre 2008 restent en place et 19 % seulement d'entre elles ont à ce jour été éliminées⁴⁴, bien que le nombre de mesures nouvelles appliquées a continué à

⁴¹ Organisation mondiale du commerce (OMC), « World Trade 2012, Prospects for 2013 », communiqué de presse, 10 April 2013, à consulter à l'adresse suivante : wto.org/English/news_e/pres13_e/pr688_e.htm.

⁴² *Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.13.II.C.2).

⁴³ Ce sont l'Angola, le Bangladesh, la Guinée équatoriale, le Soudan et le Yémen; voir : *Least Developed Country Report 2012: Harnessing Remittances and Diaspora Knowledge to Build Productive Capacities* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.12.II.D.18).

⁴⁴ OMC, OCDE, CNUCED, *Reports on G20 Trade and Investment Measures, Mid-October 2012 to Mid-May 2013*. À consulter à l'adresse suivante : unctad.org.

baisser. L'achèvement des négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aiderait à limiter encore les mesures protectionnistes et contribuerait de façon appréciable à une reprise plus rapide de l'économie mondiale et à une croissance plus équitable et plus inclusive. Cependant, à ce stade, un accord complet demeure hors d'atteinte et les négociations commerciales ont officiellement été déclarées dans l'impasse en décembre 2011⁴⁵. La neuvième Conférence ministérielle de l'OMC prévue en décembre 2013 sera peut-être l'occasion de sortir de cette impasse et d'engendrer des accords dans trois domaines : la facilitation du commerce, la négociation sur l'agriculture et le développement.

35. S'agissant de la facilitation du commerce, les négociateurs cherchent à parvenir à un accord qui accélérerait le mouvement des marchandises, le dédouanement et le passage en douane, préciserait et améliorerait les règles et disciplines convenues et organiserait une coopération douanière effective. L'application par les pays en développement de ces mesures dépend de l'assistance technique fournie et du soutien à la création de capacités. Dans l'agriculture, une proposition tendant à mieux tenir compte de la formation de réserves publiques à des fins de sécurité alimentaire dans les pays en développement, à mieux gérer les quotas et les droits de douane et l'élimination progressive des subventions à l'exportation qui faussent gravement le commerce est à l'étude. Les principales questions, dans le traitement des produits agricoles, ne font l'objet d'aucun consensus à ce stade.

36. Les progrès sur les questions de développement définis lors de la neuvième Conférence ministérielle pourraient inclure la création d'un mécanisme qui serait chargé de suivre l'application du principe du traitement spécial et différencié des pays en développement, avec un ensemble de mesures s'appliquant expressément aux PMA dans quatre domaines : l'application intégrale de la Déclaration ministérielle de Hong Kong sur l'accès sans quota et en franchise de droits des produits exportés par les PMA, l'accès préférentiel des exportations de services des PMA et un accord sur le coton. Une prolongation jusqu'au 1^{er} juillet 2021 de la période de transition en faveur des PMA pour l'application des dispositions de l'accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord ADPIC) a déjà été décidée⁴⁶.

37. À mesure que les progrès sur le système commercial multilatéral s'essoufflaient, les accords de libre échange bilatéraux, régionaux et interrégionaux ont continué à se multiplier. On compte actuellement 251 accords régionaux opérationnels de libre échange et d'autres sont en cours de négociation⁴⁷. Ces accords, qui permettent aux membres de s'écarter de « la clause de la nation la plus favorisée », menacent d'introduire une nouvelle fragmentation dans le régime commercial et de compromettre la cohérence du système multilatéral. Les règles définies dans ces accords vont souvent au-delà de ce que prévoit l'OMC et elles peuvent contribuer à marginaliser encore les PMA dans l'économie mondiale, ces pays étant rarement inclus dans les accords de libre échange.

⁴⁵ OMC, *Déclaration de conclusion du Président*, 17 décembre 2011, WT/MIN (11)/11.

⁴⁶ Conseil des ADPIC, « Extension of the Transition Period under Article 66.1 for LDC Members », 11 juin 2013 (IP/C/64).

⁴⁷ OMC, base des données des accords commerciaux régionaux, mai 2013.

38. L'Aide pour le commerce, catégorie d'aide publique au développement (APD) qui aide les pays en développement, les PMA en particulier, à desserrer les contraintes qui pèsent sur leur commerce et donc à renforcer leur capacité commerciale, a diminué de façon appréciable en 2011 parallèlement à la baisse globale de l'APD. Les engagements au titre de l'aide pour le commerce ont diminué, à 41,5 milliards de dollars, soit 14 % de moins qu'en 2010 et devraient

baisser encore en 2012⁴⁸. En juillet 2013, l'OCDE et l'OMC ont mené le quatrième examen global de l'aide pour le commerce, qui a porté surtout sur les stratégies permettant de relier les pays en développement et les entreprises des PMA aux chaînes de valeur mondiales.

39. À ce jour, les transactions entre entreprises et à l'intérieur d'une entreprise le long d'une chaîne de valeur mondiale représentent environ 80 % des échanges mondiaux. La part des pays en développement dans la valeur ajoutée dans le commerce mondial a fortement augmenté, passant de 20 % en 1990 à plus de 40 % aujourd'hui⁴⁹. Cela a entraîné plus généralement une augmentation de la part du commerce des pays en développement dans le commerce mondial. Pourtant, l'ensemble des avantages potentiels d'une participation accrue aux échanges mondiaux est loin d'être automatique et les pays en développement doivent adopter des politiques et au besoin une aide supplémentaire pour profiter de la diffusion de la technologie, de la création et de l'amélioration des compétences. De plus, l'intensification du transport des marchandises le long de ces chaînes de valeur mondiales produit d'importantes émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Ainsi, on estime que le seul transport des marchandises entrant dans le commerce mondial contribue peut-être à plus de 7 % des émissions mondiales de CO₂⁴². Pour assurer la cohérence entre les politiques du commerce international, du transport et de l'environnement, des mesures visant à réduire les émissions entraînées par le transport des marchandises devront être complétées par des mesures plus intégrées, notamment par des progrès dans les négociations sur les biens et services environnementaux.

40. La prévalence de réseaux de production mondiaux implique également que les statistiques du commerce international des marchandises, les statistiques du commerce international des services et les statistiques correspondantes sur les filiales étrangères, sur les entreprises multinationales et sur la délocalisation des fonctions commerciales, l'investissement étranger direct et les balances des paiements doivent être mieux intégrées de façon à mesurer avec plus de précision les liens d'interdépendance économique, l'exposition aux risques et aux vulnérabilités des pays qui participent à des filières mondiales de valeur ajoutée. Un nouveau dispositif de mesures répondant à la mondialisation économique et au commerce international est en cours d'examen à la Commission de statistique. L'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OCDE et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont également commencé à élaborer de nouvelles séries de données sur la valeur ajoutée dans le commerce international.

⁴⁸ *Rapport du Groupe de travail sur les raisons du retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2013* (publication des Nations Unies, à paraître).

⁴⁹ *Global Value Chains and Development. Investment and value added trade in the global economy* (publication des Nations Unies, à paraître).

IV. Renforcement de la coopération financière et technique internationale aux fins du développement

41. Le Consensus de Monterrey engageait instamment les pays développés à faire des efforts concrets pour honorer l'engagement de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD accordée aux pays en développement, et de 0,15 % à 0,20 % de leur PNB aux PMA. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a réaffirmé l'engagement pris par la communauté internationale d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et a engagé les pays développés à honorer l'engagement de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD et celui de consacrer 0,15 % à 0,20 % de leur PNB à l'aide accordée aux PMA en 2015 au plus tard.

42. Les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, lors de la réunion de haut niveau tenue en décembre 2012, ont rappelé que l'APD était un moyen essentiel de fournir un financement extérieur et de mobiliser ainsi d'autres apports financiers. Les membres du CAD ont également réaffirmé leurs objectifs en matière d'APD et sont convenus de tout faire pour les atteindre.

43. Néanmoins, en termes réels, l'APD a diminué pour la deuxième année consécutive en 2012. Les membres du CAD ont fourni 125,5 milliards de dollars d'APD en 2012, ce qui ne représente que 0,29 % de leur revenu national brut (RNB). Cela revient aussi à une diminution de 4 % en termes réels en 2012 et à une baisse totale de 6 % en termes réels depuis 2010, date où l'APD a atteint son maximum⁵⁰. Les donateurs n'ont pas non plus réalisé l'objectif relatif à l'aide aux PMA. L'aide à ces pays a diminué, de 0,11 % du RNB des donateurs en 2011 à 0,10 % en 2012 et 10 pays membres du CAD seulement ont atteint l'objectif fixé. Les données disponibles les plus récentes montrent également les diminutions de l'aide aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, deux autres groupes prioritaires de la coopération internationale pour le développement⁴⁸.

44. En outre, l'APD mondiale devrait stagner à moyen terme. L'enquête la plus récente sur les futurs plans de dépenses des donateurs⁵¹ donne à penser qu'une augmentation de 9 % de l'APD aurait lieu en 2013, grâce surtout à l'augmentation prévue de l'aide programmable par pays dans quelques grands pays donateurs et à l'augmentation des prêts concessionnels accordés par les institutions multilatérales. Cependant, la croissance de l'APD devrait s'arrêter entre 2014 et 2016, en particulier dans les pays les plus pauvres qui sont pourtant les plus en retard dans la réalisation des OMD. Des augmentations majeures de l'aide programmable ne sont prévues que pour quelques pays à revenu intermédiaire en Extrême-Orient, en Asie du Sud et en Asie centrale.

45. La réduction des budgets d'aide s'explique surtout par les politiques d'austérité suivies après la crise dans plusieurs pays donateurs, les coupes les plus

⁵⁰ OCDE/CAD, « Aid to poor countries slips further as governments tighten budgets », communiqué de presse, 3 avril 2013. À consulter à l'adresse suivante : oecd.org/newsroom/aidtopoorcountrieslipsfurtherasgovernmentstightenbudgets.htm.

⁵¹ OCDE, « Outlook on Aid: Survey on donors' forward spending plans 2013-2016 », 3 avril 2013. À consulter à l'adresse suivante : oecd.org/doc/aid-architecture.

graves étant constatées dans les pays de la zone euro les plus touchés par la crise. Dans l'ensemble, les versements d'APD ont diminué dans 15 pays. Les principaux donateurs – l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord – ont tous réduit leur aide. Ces évolutions négatives constituent manifestement une régression par rapport aux objectifs d'aide convenus sur le plan international. À ce jour, seuls le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède continuent à dépasser l'objectif fixé par l'ONU, tandis que le Royaume-Uni devrait l'atteindre en 2013.

46. Malgré des circonstances budgétaires difficiles, certains pays ont préservé ou augmenté en 2012 leur budget d'aide (APD). L'APD nette a augmenté en termes réels dans neuf pays, les augmentations les plus appréciables étant constatées en Australie, en Autriche, en Islande, au Luxembourg et en République de Corée. Plusieurs donateurs qui ne sont pas membres du CAD ont très fortement augmenté leur aide, comme les Émirats arabes unis et la Turquie.

47. Dans l'ensemble, l'aide diminue juste au moment où le monde s'engage à accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant la date limite de 2015 et où l'on cherche à élaborer un programme de développement audacieux pour l'après-2015, centré sur l'élimination de la pauvreté et sur la durabilité. Certes, l'APD à elle seule ne suffit pas pour répondre entièrement aux besoins de développement durable, mais elle demeure essentielle pour les pays qui n'ont pas de ressources suffisantes pour atteindre leurs objectifs de développement. L'APD représente une part importante du financement extérieur pour les pays à faible revenu et dans les pays vulnérables tels que les pays les moins avancés, en particulier. Dans ces derniers, l'APD représente environ la moitié du financement d'origine extérieure disponible pour combler le déficit d'épargne⁵². En outre, l'APD est de plus en plus considérée comme le moyen de mobiliser des capitaux privés pour le développement.

48. La qualité de l'aide est, de longue date, reconnue comme un facteur décisif de son impact sur le développement. Dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide adoptée en 2005, les pays se sont engagés à améliorer cette efficacité. Les résultats, dans l'application des principes de la Déclaration de Paris sur une aide plus efficace, sont cependant décevants. Au niveau mondial, un seul des 13 objectifs adoptés a été atteint, bien que des progrès soient réalisés vers la réalisation de plusieurs autres de ces objectifs, en particulier sur les indicateurs dont la responsabilité incombe avant tout aux pays en développement eux-mêmes⁵³.

49. La stabilité des versements d'aide, et notamment leur caractère prévisible, sont d'importance particulière pour les responsables de la planification du développement des pays bénéficiaires. Ainsi, la Déclaration de Paris engage les donateurs à fournir l'aide sur un horizon de plusieurs années et de la verser selon un calendrier. Pour y donner suite, le Programme d'action d'Accra de 2008 prévoit des mesures visant à améliorer l'information pour faciliter la planification à moyen terme, notamment par la publication de plans de dépenses et de mise en œuvre pour les trois à cinq années suivantes. À la suite du quatrième Forum de haut niveau tenu à Busan (République de Corée), un dispositif mondial de suivi, assorti de 10 indicateurs considérés comme particulièrement importants par les pays en

⁵² *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés.*

⁵³ OCDE, *Efficacité de l'aide 2011 : progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris* (Paris, 2012).

développement, a été rédigé pour suivre de près l'application des engagements pris par les pays.

50. L'engagement du Forum de Busan de rendre l'aide plus prévisible ne sera cependant sans doute pas honoré à la date cible de 2013, en grande partie en raison de coupes budgétaires dans les pays donateurs⁵⁴. Le rapport du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur la prévisibilité de l'aide constate qu'en 2010 et 2011 les donateurs ont versé respectivement 5 % et 8 % de moins que ce qui avait été prévu en 2010. Il y a là une détérioration marquée par rapport à 2009⁵⁵. Les pays donateurs doivent envisager de créer des mécanismes nouveaux pour que les apports d'aide soient plus prévisibles.

51. De plus en plus la coopération Sud-Sud complète le financement du développement. On estime que la coopération Sud-Sud pour le développement a représenté entre 12,9 et 14,8 milliards de dollars en 2010, et elle devrait continuer à se développer, grâce à de fortes augmentations de l'aide prévue par la Chine, l'Inde et la République bolivarienne du Venezuela⁵⁶. La plupart de ces ressources prennent la forme de programmes bilatéraux de financement de projets. Cette forme de coopération met l'accent sur des intérêts communs et un souci de partenariat plutôt que sur un souci de compassion (sauf dans le cas de l'assistance d'urgence) et elle intègre une conception plus large de l'efficacité du développement. Une caractéristique de la coopération Sud-Sud pour le développement réside dans son caractère intégré, qui met ensemble des transactions commerciales concernant les échanges, l'investissement et les prêts, et une aide ciblée sur un secteur, par exemple l'éducation, la santé et l'équipement dans les programmes mis en œuvre. L'élargissement de la coopération Sud-Sud peut aider à amortir les effets de la baisse de l'aide reçue des donateurs habituels mais elle ne saurait être considérée comme un moyen de remplacer cette dernière. Dans la mesure où elle prend la forme de prêts commerciaux, il est également très important que la viabilité à terme de la dette ne soit pas compromise.

52. Le système international de l'aide n'est toujours pas doté d'un mécanisme mondial de responsabilisation mutuelle où tous les pays seraient représentés et y participeraient. Le partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a été établi en juin 2012, à l'issue du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. Les priorités ont été recensées, et notamment s'agissant de l'interface entre la coopération pour le développement et la mobilisation des ressources intérieures, engageant le secteur privé à y participer et prévoyant un partage des connaissances comme forme de coopération pour le développement; ce partenariat se réunira régulièrement au niveau des ministres à partir de la fin de 2014. Dans le document issu du Forum, les dirigeants ont reconnu en outre l'importance des processus complémentaires ayant lieu aux Nations Unies et ont invité le Forum du Conseil économique et social pour la coopération en

⁵⁴ OCDE, « The Global Partnership for Effective Development Cooperation: Enhancing the future contribution to development by all stakeholders ». Rapport présenté pour examen à la réunion de haut niveau du CAD à Londres, décembre 2012.

⁵⁵ OCDE, « 2012 DAC Report on predictability: Survey on donors' forward spending plans and progress made on predictability since the HLF-4 », décembre 2012. À consulter à l'adresse suivante : oecd.org/dac/aid-architecture.

⁵⁶ Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, *A renewed global partnership for development*. À consulter à l'adresse suivante : un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/glob_dev_rep_2013.pdf.

matière de développement à jouer un rôle dans la consultation sur la mise en œuvre des accords conclus au Forum de haut niveau.

53. La nécessité d'un financement public international plus prévisible a intensifié la recherche de nouvelles sources de financement du développement, à la fois pour financer les besoins sociaux, en particulier dans les PMA et pour mobiliser un financement privé pour une action contre le changement climatique et pour la solution de divers autres problèmes mondiaux. *La situation économique et sociale dans le monde 2012* estime que de 400 à 450 milliards de dollars par an pourraient être levés par des impôts sur les transactions financières et sur les émissions de carbone et par l'utilisation des droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI. Ces mécanismes novateurs constituent des moyens techniquement réalisables de lever des ressources substantielles de façon prévisible et pourraient contribuer à une solution des problèmes mondiaux nouveaux; cependant, ils sont difficiles à appliquer. L'utilisation des DTS, en particulier, se heurte à d'appréciables obstacles politiques mais aussi pratiques et juridiques⁵⁷.

54. Il est important de veiller à ce que ce financement s'ajoute bien à l'APD traditionnelle et la complète. Une question importante en effet est de savoir comment ces mesures seront comptabilisées. Par exemple, le Parlement européen a approuvé l'application d'une taxe sur les transactions financières dans 11 pays. Les ministres allemand, belge et français du développement ont récemment demandé qu'une partie du produit de cette taxe sur les transactions financières soit consacrée au développement et à une intervention contre le changement climatique, mais on ne voit pas clairement combien de pays y participeront et quelle proportion des recettes sera utilisée pour la coopération mondiale. En outre, il est probable que le produit de cette taxe sera inclus dans les budgets des donateurs au titre de l'APD, ce qui viendra en déduction de leurs engagements, rendant difficile un suivi du caractère additionnel de ces apports de capitaux par rapport à l'aide existante. La place accrue accordée au financement public international comme moyen de lever des capitaux privés soulève des questions similaires, par exemple s'agissant de la comptabilisation des garanties et des autres mécanismes proposés.

55. Même si les engagements en matière d'APD sont honorés, les ressources publiques ne suffiront pas pour financer les profonds changements nécessaires pour assurer le développement durable. Les politiques suivies et les finances publiques ont un rôle moteur dans la mobilisation de ressources internationales pour combler le déficit considérable de ressources et pour stimuler l'investissement, la création de capacités et le transfert des technologies nécessaires. À cette fin, un processus intergouvernemental est déjà en cours aux Nations Unies dans le but d'établir un rapport sur une stratégie efficace de financement du développement durable en 2014 au plus tard.

V. La dette extérieure

56. En 2012, le ratio de la dette extérieure au PIB des pays en développement était en moyenne de 24,5 % et le ratio de la dette publique au PIB était de 45,9 %, un peu

⁵⁷ FMI, « Enhancing International Monetary Stability—A Role for the SDR? ». À consulter à l'adresse suivante : imf.org/external/np/pp/eng/2011/010722.pdf.

plus seulement qu'en 2011⁵⁸ et encore en-dessous des tendances historiques. Cependant, l'image d'ensemble dissimule le fait que certains pays en développement demeurent endettés de façon critique ou sont même exposés à un risque appréciable de surendettement. Beaucoup de pays à faible revenu ont profité de programmes complets d'allègement de la dette tels que l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale, mais les problèmes de dette souveraine persistent dans certains petits États et pays à faible revenu.

57. C'est parmi les pays des Caraïbes que le problème est le plus aigu; des événements météorologiques extrêmes ont aggravé une position budgétaire déjà fragile dans certains de ces pays. En outre, ces pays ont subi de plein fouet la crise financière en raison des liens étroits qu'ils entretiennent avec les États-Unis et l'Europe, de leur forte dépendance à l'égard du tourisme et de l'érosion des préférences commerciales. En outre, du fait d'une croissance économique lente, beaucoup de ces petits États ne peuvent espérer sortir de l'endettement par la croissance et devront peut-être bénéficier de mesures supplémentaires pour réduire leur endettement.

58. En mars 2013, 35 pays sur les 39 PPTE étaient parvenus au « point d'achèvement » (le point auquel l'allègement de la dette totale devient irrévocable). En 2012 et 2013, trois autres pays ont atteint leur point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE améliorée : les Comores, la Côte d'Ivoire et la Guinée. Le Tchad est le seul pays qui se trouve dans une phase intermédiaire, entre le point de décision et le point d'achèvement et trois autres pays – l'Érythrée, la Somalie et le Soudan – sont admis à bénéficier de l'exercice d'allègement de la dette. Le Zimbabwe, qui demeure gravement surendetté, pourrait également s'ajouter à la liste des pays admis à bénéficier de l'initiative d'allègement de la dette si les futurs examens de son endettement confirment qu'il remplit le critère voulu et que son statut d'admission au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance est rétabli.

59. Cependant, la reprise des emprunts par les PPTE, notamment sous forme d'émission d'obligations, de prêts obtenus auprès de créanciers non classiques et de prêts concessionnels, remplit à nouveau l'espace possible d'emprunt nouvellement créé. Par exemple, au cours des deux dernières années, dix pays africains, dont trois pays à faible revenu, ont émis des obligations souveraines sur les marchés internationaux de capitaux pour un total de 8,1 milliards de dollars. Cette nouvelle dette est assortie d'une échéance plus brève (11,2 ans contre une échéance moyenne de 28,7 ans) et d'un taux d'intérêt nominal plus élevé (6,2 % contre un taux d'intérêt nominal moyen de 1,6 % seulement) sur l'encours de leur dette extérieure⁵⁹, qui en grande partie résulte de prêts concessionnels. L'analyse effectuée par le Groupe de la Banque mondiale montre que dans huit pays, le ratio de la dette publique au PIB est déjà un tiers de ce qu'il était avant l'allègement de la dette. Malgré cette reprise des emprunts, le risque extérieur de surendettement des pays à faible revenu, tel qu'il est déterminé dans les analyses de la viabilité à terme de la dette effectuées sur

⁵⁸ Toutes les données et tous les ratios présentés sont tirés de la base de données du FMI sur les perspectives économiques mondiales, avril 2013.

⁵⁹ H. Rashid et J. Stiglitz, « Sub-Saharan Africa's Subprime Borrowers ». À consulter à l'adresse suivante : project-syndicate.org.

les différents pays par le FMI et la Banque mondiale, s'est amélioré ou est resté stable dans 90 % des pays à faible revenu depuis 2009⁶⁰.

60. En outre, la composition de la dette publique a changé pour toutes les catégories de pays en développement. En particulier, on observe une augmentation de la part de la dette intérieure libellée en monnaie locale, ce qui réduit le déséquilibre des risques pour ces pays. En même temps, on observe une augmentation de la dette à court terme en proportion du PIB, qui reflète peut-être l'évolution du financement sur les marchés des capitaux nationaux, souvent privés d'un marché des obligations à long terme.

61. Le débat en cours montre que pour améliorer le rôle de l'emprunt extérieur dans la croissance et le développement d'un pays, celui-ci doit s'efforcer de renforcer trois piliers : des opérations responsables de prêt et d'emprunt, une bonne gestion de la dette, et un mécanisme de restructuration de la dette souveraine.

62. L'application de stratégies bien conçues et responsables de gestion de la dette revêt une importance grandissante car les créanciers, comme les instruments financiers, se diversifient. En outre, les crises antérieures de la dette souveraine étaient caractérisées par des créanciers qui accordaient, de façon quelque peu irresponsable, des prêts à des taux d'intérêt relativement bas à des pays dont les éléments fondamentaux de l'économie étaient fragiles. Il est donc essentiel que les créanciers améliorent la sélection des crédits qu'ils accordent. Il serait très indiqué de disposer de données récentes et exhaustives sur la dette souveraine, reposant sur les systèmes de notification par les créanciers comme par les débiteurs, si l'on veut que les évaluations de la viabilité à terme de l'endettement d'un pays soient plus fiables. La CNUCED a pris la tête des efforts qui visent à faire une plus grande place à l'examen de ces questions dans les débats et, en 2012, elle a formulé les Principes pour guider l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains responsables⁶¹. Ces principes sont un moyen important de prévention des crises car ils précisent la responsabilité des emprunteurs comme des prêteurs souverains en préconisant l'adoption d'un code de conduite et la mise en place d'un cadre institutionnel pour la conclusion de transactions relatives à la dette. En outre, le Groupe de travail du G-20 sur l'architecture financière internationale poursuit son travail sur des pratiques viables en matière d'octroi de prêts. L'assistance technique et la création de capacités ont aussi un rôle important à jouer à cet égard.

63. Dans le cas des pays en développement qui ne sont pas des PPTTE et des pays développés, le processus de restructuration de la dette ne dispose toujours pas d'un mécanisme centralisé de règlement des différends, de règles ayant force de loi établissant l'ordre de priorité parmi les créanciers, et la représentation organisée de tous les acteurs. Les efforts déployés pour réformer le mécanisme de restructuration de la dette sont lents et les petites étapes progressives restent insuffisantes pour un règlement rapide et relativement économique⁶² des crises d'endettement.

⁶⁰ FMI, « Review of the policy on debt limits in fund-supported programs ». À consulter à l'adresse suivante : imf.org/external/np/pp/eng/2013/030113.pdf.

⁶¹ À consulter à l'adresse suivante : unctad.info/upload/Debt%20Portal/Principles%20drafts/SLB_Principles_English_Doha_22-04-2012.pdf.

⁶² Voir : Udaibir S. Das, Michael G. Papaioannou et Christoph Trebesch, « Sovereign debt restructurings 1950-2010: Literature survey, data and stylized facts », document de travail du FMI (Washington, 2012).

64. L'introduction, dans les contrats d'émission d'obligations, de clauses d'action collective (CAC) avait pour objet de résoudre certains des problèmes de coordination entre les créanciers dans un exercice de restructuration de la dette. Cependant, ces clauses ne répondent pas à toutes les complications associées à la restructuration de la dette souveraine, notamment la fixation d'un ordre de priorité parmi les créanciers et l'assurance qu'un pays débiteur pourra repartir sur des bases nouvelles et reprendre sa croissance. En particulier, les clauses d'action collective ne concernent que les obligations et n'englobent pas la totalité des créanciers d'un pays.

65. La présente crise de la dette de certains membres de la zone euro renforce la conviction que les problèmes d'endettement peuvent poser des risques systémiques et que l'architecture de la résolution de la crise de la dette doit être réexaminée. On admet de plus en plus largement que le statu quo est coûteux pour tous et qu'un équilibre doit être trouvé entre l'obtention de nouvelles ressources, les moratoires, la restructuration de la dette et les programmes d'ajustement.

66. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et la CNUCED ont organisé une série de débats de haut niveau et de réunions de groupes d'experts pour examiner les mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'efficacité et la restructuration de la dette. Les rapports issus de ces réunions présentent à la fois des options contractuelles et réglementaires dont il faut poursuivre l'examen⁶³. La CNUCED coordonne actuellement un groupe de travail international sur la création d'un mécanisme de règlement de la dette, composé d'éminents spécialistes et de représentants des parties prenantes pour étudier les options en vue d'un tel mécanisme. Le FMI a décidé d'examiner ses politiques et pratiques concernant la restructuration de la dette souveraine après l'analyse par son Conseil du rapport intitulé *Sovereign debt restructuring – recent developments and implications for the Fund's legal and policy framework* (Restructuration de la dette souveraine – développements récents et implications pour le dispositif juridique et politique du Fonds), publié en mai 2013⁶⁴.

67. La communauté internationale doit suivre plus activement l'élaboration d'un mécanisme ou d'une démarche convenue pour le règlement de la dette souveraine afin d'assurer un caractère juridique prévisible et une restructuration rapide de la dette comprenant un partage équitable des charges. La convocation d'un groupe de travail international qui serait chargé d'examiner les différentes options d'amélioration de l'architecture internationale de la restructuration de la dette serait une première étape dans cette direction.

VI. Questions systémiques : améliorer la cohérence et la concordance du système monétaire, financier et commercial à l'appui du développement

68. La communauté internationale a poursuivi les efforts qu'elle accomplit pour réformer le système monétaire et financier international ainsi que son architecture, afin d'améliorer son fonctionnement, sa stabilité et sa solidité. Malgré ces efforts,

⁶³ Voir les rapports des débats de ces groupes et des réunions de groupes d'experts à l'adresse suivante : un.org/esa/ffd/msc/externaldebt/index.htm; <http://www.unctad.info/en/Debt-Portal/>.

⁶⁴ Voir : imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2013/pol052313a.htm.

des carences systémiques demeurent qui, avec d'autres facteurs, compromettent sa capacité de mobiliser et d'allouer des ressources financières pour pourvoir aux besoins du développement durable. De nouvelles mesures sont donc nécessaires pour améliorer la cohérence et la concordance de ce système, en particulier dans les domaines importants suivants : a) la coordination des politiques financières et économiques et la gouvernance économique mondiale; b) la réglementation financière; c) la surveillance multilatérale; d) le filet mondial de sécurité financière; e) la dette souveraine.

69. La crise mondiale et ses répercussions ont bien mis en évidence l'importance et les lacunes de la coordination mondiale des politiques financières et économiques. Pour remédier aux lacunes de l'architecture institutionnelle de la gouvernance mondiale, certains groupes de pays comme le Groupe des 20 (G-20) sont devenus la principale instance de coordination de la politique économique internationale. Les dirigeants du G-20 se sont promis de remédier aux vulnérabilités à court terme du système financier et de renforcer les bases de la croissance à moyen terme, en vue de sauvegarder la stabilité financière mondiale et promouvoir une croissance dynamique, équilibrée et durable de l'économie mondiale. Ces engagements ont été réaffirmés aux réunions des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays membres du Groupe des 20, à Washington en avril 2013 et à Moscou en juillet 2013.

70. Les grands déséquilibres mondiaux qui existent entre les principales économies, se sont réduits depuis la crise financière⁶⁵; cela est dû en grande partie à la déflation de la demande dans l'économie mondiale, mais les problèmes structurels demeurent. Ces déséquilibres mondiaux sont liés à l'accumulation de réserves et de devises en particulier dans les pays émergents et les pays en développement qui, souvent, détiennent ces réserves de devises comme forme d'auto-assurance contre la volatilité élevée des marchés financiers. Cependant, une accumulation excessive de réserves de devises est onéreuse. La plupart des pays détiennent des réserves en bons du Trésor des États-Unis ou autres actifs particulièrement sûrs. Ces réserves représentent en soi une forme d'épargne forcée qui ne peut être investie dans le développement durable. En outre, alors que ces réserves peuvent servir effectivement d'assurance pour un pays pris isolément en réduisant les risques auxquels il est exposé, globalement ces réserves accroissent les déséquilibre mondiaux. La Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international⁶⁶ recommande que le système international de réserves utilise plus largement les droits de tirage spéciaux du FMI (DTS) qui représentent une autre solution moins coûteuse que l'accumulation de réserves internationales de devises aux fins de l'auto-assurance.

71. Il est manifestement nécessaire de renforcer encore et de rendre plus inclusifs les dispositifs de la gouvernance économique mondiale. Il faut pour cela renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies. Les Nations Unies offrent une enceinte multilatérale authentiquement universelle et égalitaire. À ce propos, il importe que

⁶⁵ *La situation et les perspectives de l'économie mondiale*, mise à jour de juin 2013 (E/2013/70).

⁶⁶ Rapport de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international, septembre 2009. À consulter à l'adresse suivante : un.org/ga/president/63/commission/financial_commission.shtml.

le G-20 continue à renforcer, à améliorer et systématiser ses relations avec les Nations Unies.

72. La réforme des institutions financières internationales est un autre élément important d'une gouvernance économique mondiale plus participative et plus efficace. Le FMI et la Banque mondiale ont pris d'importantes mesures pour se rapprocher d'une structure de gouvernance plus représentative, mieux adaptée et plus responsable. Des progrès ont été accomplis dans le processus de ratification de la réforme des quotes-parts du FMI de 2010, qui reflète mieux l'évolution du poids relatif des membres du FMI dans l'économie mondiale. Deux des trois « seuils » des conditions de la réforme sont désormais adoptés. S'agissant de la dernière condition, au 10 juillet 2013, 140 membres du FMI, qui représentaient environ 76 % du nombre total de voix, avaient consenti à ratifier les modifications voulues au Statut du FMI, ce qui reste en deçà des 85 % nécessaires⁶⁷. En outre, le Conseil d'administration du Fonds s'est engagé à définir une nouvelle formule du calcul des quotes-parts dans le cadre de la quinzième Révision générale des quotes-parts en janvier 2014.

73. La crise financière mondiale a révélé les lacunes fondamentales du système financier international. Pour y remédier, des mesures ont été prises pour renforcer la réglementation financière internationale dans le but premier d'assurer la sûreté et la solidité du système financier, visant avant tout le secteur bancaire, par l'accord de Bâle III. D'autres mesures consistent par exemple à renforcer le contrôle du système bancaire parallèle, à résoudre les problèmes créés par les institutions d'importance systémique qui sont considérées « de trop grande taille pour faire faillite », et à réformer le marché des produits dérivés négociés de gré à gré. On craint cependant qu'une réglementation plus rigoureuse et la complexité du dispositif ne conduisent à une nouvelle vague d'arbitrages réglementaires. Les marchés émergents et les pays en développement en particulier risquent de rencontrer de graves difficultés dans leur capacité d'appliquer la réglementation, de suivre son application et de remédier aux conséquences inattendues potentielles qui peuvent toucher leur système financier propre⁶⁸. Une réglementation simple, large, concernant par exemple des ratios élevés de capital et des faibles taux d'endettement, allant de pair avec des règles anticycliques simples, serait plus facile et moins coûteuse à gérer⁴². En outre, on ne prête pas assez attention aux importants critères que doit remplir un secteur financier fonctionnant bien, en particulier celui de promouvoir la stabilité et la croissance macroéconomiques et d'élargir l'accès aux crédits et aux autres services financiers⁶⁹.

74. La qualité et l'étendue de la surveillance multilatérale destinée à recenser les risques pour la stabilité financière et économique ont été renforcées ces dernières

⁶⁷ FMI, « Acceptances of the Proposed Amendment of the Articles of Agreement on Reform of the Executive Board and Consents to 2010 Quota Increase ». À consulter à l'adresse suivante : imf.org/external/np/sec/misc/consents.htm.

⁶⁸ Conseil de la stabilité financière, « Identifying the Effects of Regulatory Reforms on Emerging Market and Developing Economies: a Review of Potential Unintended Consequences », rapport de la réunion des ministres des finances du G-20 et des gouverneurs des banques centrales, juin 2013.

⁶⁹ Joseph E. Stiglitz, « Principles of Regulation », exposé prononcé à la réunion de l'Initiative for Policy Dialogue, Financial Markets Reform Task Force Meeting, Manchester (Royaume-Uni), juillet 2006. À consulter à l'adresse suivante : http://policydialogue.org/events/meetings/financial_markets_reform_task_force_meeting_manchester_2006/materials/.

années. En janvier 2013, le FMI a adopté la Décision sur la surveillance intégrée qui renforce le cadre juridique de la surveillance qu'il exerce. Et surtout, cette décision permet une analyse plus cohérente des répercussions, et notamment de l'ensemble des répercussions des politiques suivies par les pays membres sur la stabilité économique et financière mondiale. Cette analyse est menée à l'aide de rapports entièrement nouveaux sur ces répercussions et sur le secteur extérieur, qui élargissent les évaluations par le FMI de la stabilité extérieure au-delà des taux de change, pour inclure des examens des balances de paiement, des mouvements de capitaux et des politiques relatives aux réserves de devises. Le FMI a également concentré son attention sur l'impact des risques pour la stabilité mondiale entraînés par l'activité du secteur financier. Une nouvelle stratégie de la surveillance financière pose les bases de la mise au point d'un dispositif macrofinancier unifié qui tienne compte des relations d'interdépendance entre les secteurs financiers et des liens et interactions entre les politiques macroéconomiques et macroprudentielles à moyen terme.

75. Dans ces circonstances d'instabilité financière continue, le filet de sécurité financière mondiale a été renforcé de façon appréciable. Pourtant, les efforts faits pour combler les lacunes révélées par la crise financière mondiale se poursuivent. Le FMI a renforcé ses instruments de prévention des crises en introduisant une nouvelle flexibilité dans son dispositif de prêt, en offrant un financement initial important de précaution avec un élargissement de l'accès aux prêts et des conditions d'emprunt simplifiées. Depuis le début de la crise, le Fonds a consacré plus de 300 milliards de dollars à des prêts à ses membres⁷⁰. En outre, les composantes régionales et bilatérales complètent le filet mondial de sécurité financière. Les accords financiers régionaux jouent un rôle de plus en plus appréciable, tirant parti des liens étroits entre emprunteurs et prêteurs. Et surtout, le Mécanisme européen de stabilité a été créé en octobre 2012, assorti d'une capacité maximale de prêt de 500 milliards d'euros. En avril 2013, le mécanisme a approuvé deux importants accords avec Chypre et l'Espagne dans le cadre de la Facilité d'assistance financière. Cependant, le système financier ne dispose toujours pas d'un mécanisme mondial permettant d'assurer l'obtention rapide de ressources suffisantes pour stabiliser les marchés en temps de crise systémique des liquidités.

VII. Jouer un rôle actif

76. Le 22 avril 2013, le Conseil économique et social a tenu sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED. Le thème global de la réunion était « Cohérence, coordination et coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015 ». Après les déclarations d'ouverture du Président du Conseil et du Secrétaire général adjoint, la séance du matin a couvert une réunion de haut niveau des ministres qui ont examiné « La situation et les perspectives d'une économie mondiale dans la foulée de la crise financière et économique mondiale ». La séance de l'après-midi a consisté en débats thématiques informels sur : a) le financement du développement durable, notamment par la mobilisation de capitaux privés dans le contexte du suivi du texte issu de la

⁷⁰ FMI, « IMF's response to the global economic crisis ». À consulter à l'adresse suivante : imf.org/external/np/exr/facts/changing.htm.

Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et b) un partenariat mondial pour le développement dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015. On trouvera un résumé de cette réunion, établi par le Président du Conseil, dans le document [A/68/78-E/2013/66](#).

77. En application de la résolution [67/198](#) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a tenu le 23 avril 2013 une réunion spéciale sur « La durabilité de la dette extérieure et le développement : enseignements tirés des crises de la dette et travaux en cours sur la restructuration de la dette souveraine et des mécanismes de règlement de la dette ». Après les déclarations d'ouverture du président du Conseil, du Secrétaire général de la CNUCED et du Sous-secrétaire général au développement économique, des hauts responsables de la Banque mondiale, la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales ont dirigé les débats sur le thème de la réunion. La séance de l'après-midi a permis d'entendre un exposé du professeur Joseph Stiglitz, intitulé « Lacunes des structures juridiques et institutionnelles pour une restructuration de la dette », exposé qui a été suivi d'un débat. On trouvera un complément d'information à l'adresse suivante : un.org/esa/ffd.

78. Dans sa décision [67/559](#), l'Assemblée générale a créé le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, comme le veut le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Ce comité, composé de 30 experts désignés par les groupes régionaux, a pour tâche de préparer d'ici à 2014 un rapport proposant des options sur une stratégie de financement efficace du développement durable afin de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation effective pour réaliser les objectifs de développement durable. Ce comité s'appuiera sur l'aide technique du système des Nations Unies et organisera une large consultation ouverte à tous avec les institutions financières internationales et régionales et d'autres acteurs compétents. Un groupe de travail sur le financement du développement durable, coordonné conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement, a été créé pour contribuer aux travaux du Comité, s'il y a lieu. Le secrétariat organique du Comité, situé au Département des affaires économiques et sociales, facilitera la coordination avec d'autres processus intergouvernementaux pertinents, en particulier le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable, le processus de financement du développement et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.